

**Compte rendu sommaire de la séance du 26 novembre 2014
A 07h45**

Présents : Aurélie LARROQUE, Nicolas BERTRAND, Dominique BARNERON, Michel FLEGON, Marielle TAVERNIER, Marie-Jacquotte DEVAUX, Chantal CORNILLON, Perrine URBAIN, Jean-Luc MOULIN, Frédéric CULOSSE, Rémy MARTIN, Yvan ROMAIN, Jean-Pierre SAPET.

Absents :

Corinne FAY ayant donné pouvoir à Chantal CORNILLON
Barbara VERILHAC ayant donné pouvoir à Marielle TAVERNIER
Lydie MERLE ayant donné pouvoir à Jean-Pierre SAPET
Roland JUNILLON
Philippe AUBRY
Hervé MOUVEROUX

Secrétaire de séance : Perrine URBAIN

DELIBERATION

2014-11-1 : TAXE D'AMENAGEMENT ET EXONERATION PARTIELLE POUR LES ABRIS DE JARDIN

Le contrôle de légalité de la Préfecture a demandé l'annulation de la délibération 2014-8-5 du 02 septembre 2014 sur les exonérations partielles des abris de jardin concernant la taxe d'aménagement car cette exonération doit porter sur un pourcentage de la surface des abris et sur un nombre de m². Une nouvelle délibération doit donc être prise par le conseil municipal avant le 30 novembre 2014 pour que l'exonération partielle des abris de jardin soit effective en 2015.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de maintenir sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 5% et dit que es abris de jardin soumis à déclaration préalable bénéficieront d'une exonération de 25% de leur surface.

Le taux et les exonérations pourront être modifiés tous les ans. Cette délibération annule et remplace celles prises en date du 02 septembre 2014 et du 06 octobre 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 07h55.

A Alixan le 27 novembre 2014
Madame le Maire,
Aurélie LARROQUE